

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 27 Mai 2015

MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

7 - INVESTISSEMENTS METRO

7.2 - EXTENSION DES GARAGES ATELIERS METRO - PHASE 2 – Equipements de voies PCC - Avenant n° 1 au marché W 2014 11969 M conclu avec l'entreprise Siemens : Autorisation de signer l'avenant

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, MME MARTI, MM TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. BRIAND, CHOLLET, LAGLEIZE, MOUDENC, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présent :

M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME ROUCHON.

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2014.05.28.2.3 du 28 mai 2014, le Comité Syndical a autorisé le SMAT à signer avec l'entreprise Siemens, le marché n° W 2014 11969 M, pour un montant de 1 350 000 € HT, pour les travaux du Lot 13 Equipements de voies, PCC dans le cadre de la phase 2 de l'opération d'extension des ateliers du métro.

L'avenant n° 1 a pour objet d'intégrer au marché initial une prestation complémentaire ainsi que de modifier le délai global du marché.

Prestation complémentaire

- ✓ Réalisation d'un béton de forme pour la pose des caniveaux de câbles de la voie.
Cette prestation, omise par le Maître d'œuvre, fait l'objet d'une rémunération complémentaire de 6 680 € HT.

Modification du délai global

Pour tenir compte de l'allongement du planning recalé des travaux, le délai global du marché est prolongé de 3,5mois. Le délai global du marché passe de 10 mois à 13,5 mois.

Ce retard est dû à une attribution tardive des lots 2 à 12 mais aussi un retard pris en début de chantier concernant les travaux préparatoires.

L'impact pour l'entrepreneur est une augmentation des coûts de management de projet, de frais de déplacements et de coordination technique.

Cette prolongation du délai global fait l'objet d'une rémunération complémentaire de 30 889,95 € HT.

Montant de l'avenant

	Montant (€ HT)
Prestations complémentaires	6 680,00
Modification du délai global	30 889,95
Total	37 569,95

Montant du marché

Récapitulatif des montants :

- | | |
|------------------------------|---------------------|
| 1) Montant du marché initial | 1 350 000,00 € H.T. |
| 2) Montant de l'avenant n°1 | 37 569,95 € H.T. |

Montant total du marché (initial + avenant)	1 387 569,95 € H.T.
---	----------------------------

Le montant du présent avenant n° 1 est ainsi arrêté à 37 569,95 € H.T et le montant initial du marché est porté de 1 350 000 € H.T à 1 387 569,95 € HT, soit une augmentation cumulée de 2,78 %.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° W 2014 11969 M conclu avec l'entreprise Siemens.

* *

*

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n° 1 au marché W 2014 11969 M conclu avec l'entreprise Siemens pour un montant de 37 569,95 € H.T.

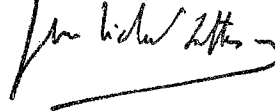
ARTICLE 3 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

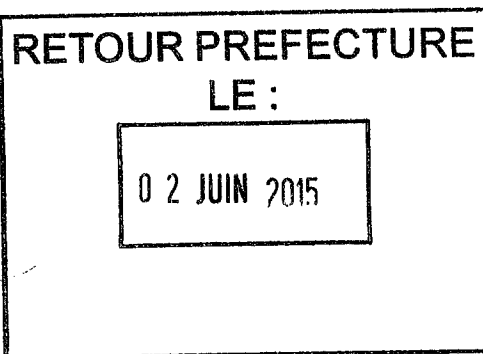
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

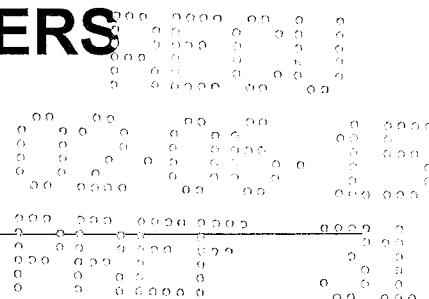
Le Président,



Jean-Michel LATTES



EXTENSION DES ATELIERS DU METRO



Travaux phase 2 Extension des ateliers du métro Borderouge

AVENANT N° 1 AU LOT 13 - EQUIPEMENTS DE VOIES - PCC

MARS 2015

N° MARCHE N° W 2014 11969 M

EMETTEUR : OTCE MP		REDIGE PAR	VERIFIE PAR	
    		C.BADETS		
		APPROUVE PAR	DATE	
			10/03/2015	
			FORMAT	PHASE
IDENTIFIANT				DET
PARTIE MAITRE D'OUVRAGE	PARTIE MAITRISE D'OEUVRE		INDICE	
			A	

GRILLE DE RÉVISION

INDICE	ÉTABLI PAR	DATE	LIBELLE
A	C. BADETS	10/03/2015	Création du document

Article I. Objet de l'avenant n°1

L'avenant n°1 a pour objet de notifier la prolongation du délai d'exécution du marché et d'indiquer l'incidence financière correspondante sur le marché.

Article II. Délai Global d'exécution

Selon le nouveau planning opérationnel, la fin des prestations du marché est fixée au 17/08/2015, ce qui porte le délai d'exécution à 13,5 mois au lieu de 10 mois prévu au marché.

Article III. Impact financier**Impact financier dû à la prolongation de délai :**

Cet avenant a également pour incidence une augmentation du montant prévu dans le poste 1.1 de la décomposition du prix forfaitaire prévu au marché au prorata de la durée du marché.

Le montant initial était de 88 257,00 euros HT.

Le nouveau montant du poste 1.1 est de 119 146,95 euros HT soit une augmentation de 30 889,95 euros HT.

Impact financier pour travaux supplémentaires :

Le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) du lot n° 13 est complété par les éléments suivants :

Prix nouveau :

Sur une largeur d'un mètre (zone allant de 1m5 à 2m5 de l'axe des voies).

- Nivellement et compactage du terrain existant au compacteur à main double bille
- Réalisation d'un béton de propreté sans ferrailage d'épaisseur 8cm

Montant : 6 680,00 € HT.

Compte tenu des éléments indiqués ci-dessus, le nouveau montant du marché est de 1 387 569,95 euros HT.

Article IV. Renonciation

Le titulaire renonce à toute réclamation et recours fondés sur des motifs fondés sur l'objet du présent avenant et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

Fait en un seul original, à Toulouse, le

Mentions manuscrites « Lu et Approuvé »

Le Titulaire

La SMAT

Xavier Bonneau
Directeur